



Petit retard pour le paiement des loyers

Par **alie**, le **10/01/2013** à **10:24**

bonjour,
nous louons une maison depuis 5mois, et chaque mois, nos locataires paient le loyer avec quelques jours de retard, sur le bail le paiement doit s'effectuer le 5 du mois au plus tard 5j puis le mois suivant 7j, puis le mois suivant 8j de retard...
en gros, le retard n'est pas excessif, même s'il a tendance à augmenter de mois en mois
ma question est-ce qu'on doit les relancer, et à partir de quand?
cordialement

Par **Lag0**, le **10/01/2013** à **11:14**

Bonjour,
Vous pouvez toujours envoyer une LRAR à votre locataire lui rappelant la date limite de paiement du loyer et actant ses différents retards. Cette lettre (et d'éventuelles suivantes) pourront vous servir si vous décidez de ne pas renouveler le bail pour motif légitime (retards répétés de paiement du loyer) en cas de contestation du locataire.
Vous pouvez aussi lui proposer de mettre en place avec sa banque un virement automatique, vous serez alors sûr d'être payé toujours à la même date. Mais lui seul pourra en faire la démarche...

Par **alie**, le **10/01/2013** à **12:25**

merci pour votre réponse, cdt